

**OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT
VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ**



SIPH – SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE PLANTATIONS D'HÉVÉAS

INITIÉE PAR

La Compagnie Financière Michelin SCmA



Agissant de concert avec SIFCA

PRÉSENTÉE PAR



ODDO BHF

**INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTÉRISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES,
FINANCIÈRES ET COMPTABLES DE
La Compagnie Financière Michelin SCmA**



Le présent document relatif aux autres informations de la Compagnie Financière Michelin SCmA a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») le 19 novembre 2019, conformément à l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et à son instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la Compagnie Financière Michelin SCmA.

Le présent document complète la note d'information conjointe relative à l'offre publique de retrait initiée par la société Compagnie Financière Michelin SCmA, agissant de concert avec SIFCA, visant les actions de la société SIPH, visée par l'AMF le 19 novembre 2019, sous le numéro 19-535, en application de la décision de conformité du même jour.

Des exemplaires du présent document sont disponibles sur les sites Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et de Michelin (www.michelin.com) et sont mis gratuitement à disposition du public et peuvent être obtenus sans frais auprès de :

CFM
c/o Manufacture Française des Pneumatiques
Michelin
DCJ – Bâtiment SL

ODDO BHF SCA
12, boulevard de la Madeleine
75440 Paris Cedex 09

23 place des Carmes-Déchaux
63040 Clermont-Ferrand cedex 9

Un communiqué sera diffusé, conformément aux dispositions de l'article 231-28 et 221-3 du règlement général de l'AMF, afin d'informer le public des modalités de mise à disposition du présent document.

TABLE DES MATIERES

1.	RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE	4
2.	INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF	5
2.1	INFORMATIONS GENERALES RELATIVES A CFM	5
2.2	INFORMATION CONCERNANT LE CAPITAL SOCIAL DE CFM.....	5
2.3	INFORMATIONS GENERALES CONCERNANT LA DIRECTION DE CFM	7
2.4	INFORMATIONS CONCERNANT L'ACTIVITE ET LES INFORMATIONS FINANCIERES DE L'INITIATEUR.....	10
3.	PERSONNE ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT	13

1. RAPPEL DES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE L'OFFRE

En application du Titre III du Livre II, et plus particulièrement des articles 236-3 et 237-1 du règlement général de l'AMF, la Compagnie Financière Michelin SCmA, société en commandite par actions de droit suisse au capital de 2.502.355.300 francs suisses, dont le siège social est situé Route Louis-Braille 10, 1763 Granges-Paccot, Suisse, immatriculée au registre du commerce du Canton de Fribourg, Suisse, sous le numéro CHE-107.787.063 (« **CFM** » ou l'« **Initiateur** »), détenue à 100% par la Compagnie Générale des Etablissements Michelin, société en commandite par actions de droit français au capital de 359.770.848 €, dont le siège social est au 23 place des Carmes déchaux - Clermont-Ferrand (63), France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 855 200 887, et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris - Compartiment A sous le code ISIN FR 0000121261 (« **Michelin** »), agissant de concert avec SIFCA, société anonyme de droit ivoirien, au capital de 4.002.935.000 francs CFA, dont le siège social est situé 01 BP 1289, Abidjan 01, Côte d'Ivoire, immatriculée au registre du commerce et du crédit mobilier d'Abidjan sous le numéro CI-ABJ-1955-B-4.25 (« **SIFCA** »)¹, s'est engagée irrévocablement auprès de l'AMF à proposer aux actionnaires de la Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH, société anonyme de droit français au capital de 11.568.965,94 €, dont le siège social est situé au 53-55 rue du Capitaine Guynemer, 92400 Courbevoie, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 312 397 730 (« **SIPH** » ou la « **Société** ») et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris - Compartiment B sous le code ISIN FR0000036857 (Mnémonique: SIPH), d'acheter, dans le cadre d'une offre publique de retrait qui sera suivie d'une procédure de retrait obligatoire, la totalité de leurs actions SIPH, au prix unitaire de 85 €, payable exclusivement en numéraire, dans les conditions décrites dans la note d'information conjointe établie par CFM et la Société visée par l'AMF le 19 novembre 2019, sous le numéro 19-535, en application de la décision de conformité du même jour (l'« **Offre** »).

Un protocole d'accord conclu le 14 octobre 2019 entre CFM et SIFCA (le « **Protocole d'Accord** »), prévoyant les modalités du lancement d'un projet d'offre publique de retrait et à son issue de la mise en œuvre d'un retrait obligatoire par CFM ainsi que les modalités de participation de chacune des parties à l'opération et l'adaptation du pacte d'actionnaires régissant leurs relations au sein de la Société, a conduit au dépôt du projet d'Offre.

L'Offre porte sur la totalité des actions SIPH existantes non détenues, directement ou indirectement, par l'Initiateur et SIFCA (le « **Concert** ») à la date de la note d'information conjointe, soit un nombre maximum de 337.891 actions représentant 6,68% du capital et au moins 4,10% des droits de vote² de la Société.

Dans le cadre du retrait obligatoire, les actions SIPH non détenues par le Concert seront transférées à l'Initiateur moyennant une indemnisation au prix de l'Offre, soit 85 euros par action SIPH, cette indemnité étant nette de tous frais.

Conformément aux dispositions de l'article 231-13 du règlement général de l'AMF, le 15 octobre 2019, ODDO BHF SCA (« **ODDO BHF** »), agissant pour le compte de l'Initiateur, a déposé le projet d'Offre et le projet de note d'information conjointe auprès de l'AMF. ODDO BHF, agissant en sa qualité d'établissement présentateur, garantit la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur.

Les détails du contexte et du prix de l'Offre sont décrits dans la note d'information conjointe établie par CFM et la Société disponible sur les site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), de la Société (www.siph.com) et de Michelin (www.michelin.com).

¹ Contrôlée conjointement par les sociétés Parmes Investissements (elle-même contrôlée par la famille Billon) et Immoriv (elle-même contrôlée par la famille Doumbia).

¹ Sur la base d'un capital composé de 5 060 790 actions et d'un maximum de 8 287 408 droits de vote théoriques. Sauf précision contraire, les droits de vote dans SIPH sont calculés en tenant compte des droits de vote théoriques conformément aux dispositions de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF.

2. INFORMATIONS REQUISES AU TITRE DE L'ARTICLE 231-28 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF

2.1 Informations générales relatives à CFM

2.1.1 Dénomination sociale

La dénomination sociale de l'Initiateur est « Compagnie Financière Michelin SCmA ».

2.1.2 Forme juridique et nationalité

L'Initiateur est une société en commandite par actions de droit suisse.

2.1.2.1 Registre du commerce et des sociétés

L'Initiateur est immatriculé au Registre du commerce du Canton de Fribourg, Suisse, sous le numéro CHE-107.787.063.

2.1.2.2 Durée

L'Initiateur a été immatriculé à Bâle en Suisse le 29 décembre 1960.

L'Initiateur est constitué pour une durée indéterminée.

2.1.3 Siège social

Le siège social de l'Initiateur se situe Route Louis-Braille 10, 1763 Granges-Paccot, Suisse.

2.1.4 Exercice social

L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

2.1.5 Objet social

CFM a pour objet d'assurer la coordination, le développement et la permanence des activités du groupe Michelin.

Elle peut dès lors s'affilier toutes sociétés industrielles, commerciales et financières (de quelque nationalité que ce soit), suivre, coordonner et contrôler les sociétés affiliées, étudier l'établissement de nouvelles activités et de nouvelles sociétés affiliées, assurer la coordination financière des sociétés du groupe Michelin au moyen de toutes opérations financières de toute nature, réaliser toutes opérations immobilières et, de manière générale, passer tous accords ou conventions et exercer tous les droits compatibles avec la législation suisse.

2.2 Information concernant le capital social de CFM

2.2.1 Capital-actions

Le capital-actions de CFM s'élève à 2.502.355.300 Francs suisses. Il est divisé en 25.023.553 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de 100 Francs suisses chacune.

2.2.2 Forme des actions

Les actions de CFM sont toutes nominatives et non matérialisées.

2.2.3 Droits et obligations attachés aux actions

La société comprend deux catégories d'associés : les associés indéfiniment responsables et les actionnaires.

Les actionnaires bénéficient d'un droit de vote qui est proportionnel à la valeur nominale de toutes les actions qu'ils représentent.

Après approbation des comptes et constatation de l'existence d'un bénéfice distribuable, l'assemblée générale peut décider de verser un dividende aux actionnaires.

2.2.4 Cession et transmission des actions (clause d'agrément)

Le transfert des actions nominatives, ainsi que toute constitution d'un usufruit sur ces actions, est subordonnée à l'approbation de l'Administration (tel que ce terme est défini ci-après). Cette dernière peut refuser son approbation pour de justes motifs (notamment le maintien de l'indépendance de la société) ou en offrant à l'aliénateur de racheter ses actions pour le compte de la société ou d'autres acquéreurs à leur valeur réelle à la date de la requête.

2.2.5 Instruments financiers non représentatifs du capital

CFM n'a pas émis d'instruments financiers non représentatifs du capital.

2.2.6 Autres titres donnant accès au capital

Aucun titre financier donnant accès au capital de CFM n'a été émis.

2.2.7 Répartition du capital et des droits de vote

La société CFM est détenue à 100 % par la Compagnie Générale des Etablissements Michelin, société en commandite par actions de droit français au capital de 359.770.848 €, dont le siège social est au 23 place des Carmes déchaux - Clermont-Ferrand (63), France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Clermont-Ferrand sous le numéro 855 200 887 (« CGEM »), et dont les actions sont admises aux négociations sur le marché réglementé Euronext à Paris - Compartiment A sous le code ISIN FR 0000121261.

Des informations complémentaires concernant CGEM figurent dans le document de référence de CGEM pour l'exercice 2018, déposé auprès de l'AMF le 19 mars 2019 sous le numéro D.19-0170 et disponible sur les sites de Michelin (www.michelin.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et dans le rapport financier semestriel 2019 mis à disposition par Michelin le 25 juillet 2019 et disponible sur le site de Michelin (www.michelin.com).

Sont présentées ci-dessous, à titre d'information, certaines données financières consolidées de CGEM au titre l'exercice clos le 31 décembre 2018 (l'ensemble des chiffres clés de CGEM au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018 figure à la section 1.3.1 en page 20 du document de référence de CGEM précité) ;

(en millions €)	2018	2017
Ventes nettes	22 028	21 960
Résultat net	1 660	1 693
Endettement net*	3 719	716
Capitaux propres	12 167	11 261

* Endettement net : dettes financières - liquidités et équivalents de trésorerie (retraités des variations des actifs financiers de gestion de trésorerie et de garantie d'emprunts) +/- instruments financiers dérivés, tel que calculé en note 26 aux états financiers consolidés figurant dans le document de référence de CGEM précité

Sont présentées ci-dessous, à titre d'information, certaines données financières consolidées de CGEM au 30 juin 2019, qui figurent par ailleurs en page 5 du rapport financier semestriel 2019 de CGEM précité ;

(en millions €)	1 ^{er} semestre 2019 (1)	1 ^{er} semestre 2018 (Retraité)	1 ^{er} semestre 2018 (publié)
Ventes	11 781		10 603
Résultat opérationnel des secteurs	1 438		1 327
Marge opérationnelle des secteurs	12,2%	12,5%	12,5%

Automobile et distribution associée*	10,3%	11,3%	11,5%
Transport routier et distribution associée*	8,9%	8,1%	7,0%
Activités de spécialités et distribution associée*	19,3%	22,7%	22,0%
Autres produits et charges opérationnels	(90)		23
Résultat opérationnel	1 348		1 350
Résultat net	844		917
Résultat net par action	4,74		5,12
EBITDA des secteurs	2 296		1 985
Investissements hors acquisitions	665		588
Endettement net	6 664		3 753
Ratio d'endettement net	54%		33%
Dettes sociales	3 976		3 904
Cash-flow libre**	(592)		(2 049)
Effectif inscrit***	125 400		113 600

*Suite à l'acquisition de Camso et du regroupement des activités Hors-Route, réajustement à la marge du périmètre des secteurs

** Cash flow libre : Flux de trésorerie sur activités opérationnelles – flux de trésorerie d'investissements – flux de trésorerie sur les autres actifs financiers, avant distribution.

*** Fin de période.

(1) Incluant impact IFRS16.

L'information réglementée, périodique et permanente, de la CGEM est disponible sur le site internet de Michelin (www.michelin.com).

2.2.8 Réserves - Dividendes

Après constitution des réserves légales et statutaires et du prélèvement au profit de l'Administration³ (tel que ce terme est défini ci-après), le solde du bénéfice résultant du bilan est à la disposition de l'assemblée générale qui pourra décider de distribuer cette somme aux actionnaires de la société ou de l'utiliser pour constituer ou augmenter une ou plusieurs réserves ou pour, le cas échéant, rembourser le capital aux actionnaires.

2.2.9 Pacte d'associés

Néant

2.3 Informations générales concernant la direction de CFM

2.3.1 Administration de CFM

Les associés indéfiniment responsables forment l'administration de CFM (l'« **Administration** ») ; leur nom est indiqué dans les statuts.

Il s'agit de :

- Monsieur Florent MENEGAUX ;
- Monsieur Jacques d'ARMAND de CHATEAUVIEUX

L'Administration a la charge de toutes les affaires, sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi et par les statuts à l'assemblée générale ou à l'organe de contrôle. Elle a en particulier, et de manière intransmissible et inaliénable, la charge d'exercer la direction de CFM et de donner les instructions nécessaires à celle-ci, de fixer l'organisation de CFM, de déterminer les principes de la comptabilité et du contrôle financier ainsi que le plan financier, de nommer et révoquer le ou les gérants de CFM, d'exercer la haute surveillance

³ Attribution aux associés indéfiniment responsables d'une somme égale à 1% du bénéfice de l'exercice.

de la gestion, d'établir le rapport de gestion et de le soumettre à l'assemblée générale, de préparer l'assemblée générale et d'exécuter ses décisions, ainsi qu'informer le juge en cas de surendettement.

Sauf disposition particulière des statuts, les décisions de l'Administration sont prises à la majorité absolue en nombre de ses membres.

2.3.2 Gérance de CFM

L'Administration peut, unanimement et à tout moment, désigner un ou plusieurs gérants parmi ses membres. S'il existe un ou plusieurs gérants en fonction, cette décision ne pourra être prise que sur proposition du gérant unique ou de tous les gérants.

Le gérant de CFM est Monsieur Florent MENEGAUX

L'Administration peut aussi décider de la révocation pour justes motifs d'un gérant par accord unanime des autres membres. Le gérant révoqué perd de ce seul fait la qualité d'associé indéfiniment responsable. Les fonctions de gérant prennent fin, quelle que soit la durée réalisée de son mandat, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire se prononçant sur les comptes de l'exercice au cours duquel il a atteint l'âge de 72 ans révolus.

Le ou les gérants constituent l'organe exécutif de CFM et ont chacun qualité pour représenter l'Administration. Chaque gérant est autorisé à prendre toutes décisions et à exercer tous pouvoirs pour toutes les affaires et actes juridiques qui ne sont pas de la compétence d'un autre organe de la société. Ils ont ainsi notamment pour charge d'assurer la direction et la gestion des affaires de CFM. Ils peuvent engager la société vis-à-vis des tiers, agir en toutes circonstances au nom de CFM et nommer ou révoquer tout directeur ou fondés de pouvoir et fixer leur compétence.

2.3.3 Organe de contrôle

L'assemblée générale élit l'organe de contrôle qui est composé d'un ou plusieurs contrôleurs. Ces derniers ne peuvent être membre de l'Administration ou employés de CFM. Ils sont élus, la première fois, pour un exercice comptable, et ensuite pour trois exercices comptables au plus. Ils sont inscrits sur le Registre du commerce.

Les membres de l'organe de contrôle sont :

- Dr Cristoph REINHARDT ;
- Monsieur Alexandre JETZER;
- Monsieur Pierre MICHELIN.

L'organe de contrôle est chargé du contrôle et tenu d'exercer une surveillance permanente sur la gestion de CFM. A cette fin, il vérifie s'il existe un système de contrôle interne et si les comptes sont conformes aux dispositions légales, statutaires et à la norme comptable reconnue choisie. Il vérifie également si la proposition de l'Administration à l'assemblée générale pour l'emploi du bénéfice est conforme aux dispositions légales et statutaires. Le résultat de sa vérification donne lieu à un rapport écrit soumis à l'assemblée générale.

2.3.4 Réviseur

L'organe de contrôle peut mandater un ou plusieurs réviseurs pour l'assister dans sa mission de vérification des comptes et de l'emploi du bénéfice, ainsi que de l'existence d'un système de contrôle interne. Cette décision est soumise à la ratification de l'assemblée générale et porte sur une durée d'un exercice comptable.

- Pour l'exercice 2017, le réviseur était le cabinet PricewaterhouseCoopers SA, situé avenue Charles-Ferdinand-Ramuz 45, CH-1009 Pully, Suisse représenté par Monsieur Didier Ehret et Monsieur Pierre-Alain Dévaud ;
- Pour l'exercice 2018, le réviseur était également le cabinet PricewaterhouseCoopers SA, situé avenue Charles-Ferdinand-Ramuz 45, CH-1009 Pully, Suisse représenté par Monsieur Didier Ehret et Monsieur Pierre-Alain Dévaud.

2.3.5 Assemblées Générales

L'assemblée générale prend ses décisions à la majorité absolue des voix attribuées aux actions représentées.

Elle ne peut cependant pas opérer un changement parmi les associés indéfiniment responsables sans leur consentement.

Certaines décisions sont soumises à des conditions de quorum et de majorité spécifique.

Les décisions suivantes nécessitent (i) d'être proposées de manière unanime et conforme par l'Administration et (ii) d'être acceptées par au moins les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées :

- La transformation du but social ;
- Le changement des quorums et majorités ;
- La modification de la raison sociale ou de la durée de CFM ;
- La répartition des bénéfices ;
- La détermination des droits sur le solde de liquidation après remboursement du capital-actions et répartition des réserves ;
- La désignation, la modification de l'âge limite, la révocation, la modification des droits, fonctions, obligations et pouvoirs du ou des associés indéfiniment responsables et des gérants ;
- La prolongation des fonctions des associés indéfiniment responsables ;
- Les apports en nature, les reprises de biens, les octrois d'avantages particuliers, l'introduction d'actions à droit de vote privilégié et la limitation du nombre de voix pour le titulaire de plusieurs actions ;
- La fusion, la scission, la transformation, le transfert du patrimoine, l'extension ou la restriction du cercle des affaires et la dissolution de la société.

Les décisions suivantes nécessitent (i) d'être proposées de manière conforme par l'Administration à la majorité absolue en nombre de ses membres et (ii) d'être acceptées par au moins les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées :

- Les augmentation et réduction du capital-actions ;
- La limitation ou la suppression du droit de souscription préférentiel ;
- L'émission d'actions privilégiées et la modification ou la suppression des droits de propriété attachés à ces actions (ainsi que la modification de la transmissibilité des actions nominatives et toute constitution d'un usufruit sur ces actions) ;
- Le transfert du siège social.

2.4 Informations concernant l'activité et les informations financières de l'Initiateur.

2.4.1 Activités principales

CFM contrôle et coordonne en tant qu'actionnaire l'activité de la plupart des sociétés industrielles, commerciales et de recherche du groupe Michelin situées hors de France.

2.4.2 Faits exceptionnels et litiges

A la connaissance de CFM, il n'existe à la date du présent document, aucun litige ou fait exceptionnel susceptible d'avoir une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de CFM.

2.4.3 Employés

CFM emploie 59 personnes à la date du présent document.

2.4.4 Patrimoine - situation financière – résultats

2.4.4.1 Frais liés à l'Offre – Modalités de financement de l'Offre

Les frais engagés par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre (incluant en particulier les frais liés aux conseils financiers, juridiques et comptables et de tout autre expert ou consultant ainsi que les coûts de publicité et de communication) sont estimés à 350 K€ environ (hors taxes).

Le prix d'acquisition par l'Initiateur des actions de la Société que le Concert ne détenait pas encore à la date du projet de note d'information conjointe (sur la base du capital social de la Société à la date de dépôt du projet de note d'information conjointe, en prenant pour hypothèse que les 425.036 actions visées par l'Offre seraient apportées à celle-ci et sur la base d'un prix de 85 € par action SIPH) s'élèverait à un total de 36.128.060 € (hors frais et honoraires).

Le financement des sommes dues par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre sera réalisé sur ses fonds propres.

La participation détenue par CFM dans SIPH continuera d'être comptabilisée par mise en équivalence à l'issue de l'Offre, SIPH demeurant contrôlée par SIFCA (détenant 55,59% du capital et au moins 58,31% des droits de vote de SIPH). En tout état de cause, compte tenu des tailles respectives de SIPH et CGEM, l'impact de l'Offre sur les principaux agrégats comptables de CGEM sera non significatif.

2.4.4.2 Comptes sociaux

Les données financières ci-dessous, exprimées en Francs suisses, doivent être lues en relation avec les comptes annuels et les notes correspondantes établies conformément au Code suisse des obligations et aux dispositions relatives à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes disponibles auprès de CFM.

Les données financières présentées ci-dessous sont extraites des comptes sociaux audités de CFM et approuvés par son assemblée générale ordinaire du 23 avril 2019.

Le bilan social comptable de CFM pour les exercices clos le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2018, est le suivant :

	31/12/2018	31/12/2017
Actif (en milliers de Francs suisses)		
Liquidités	376'118	304'158
Créances clients	996'941	976'903
Actifs financiers à court terme	2'119'816	2'449'508
Comptes de régularisation	55'812	53'173
Total actifs courants	3'548'687	3'783'742
Immobilisations financières	5'102'783	4'846'831
Participations	9'062'763	8'916'655
Immobilisations corporelles	114	870
Immobilisations incorporelles	12'097	0
Total actifs non courants	14'177'757	13'764'356
Total actifs	17'726'444	17'548'098
Passif (en milliers de Francs suisses)		
Dettes fournisseurs	4'798	20'323
Dettes à court terme	3'913'218	2'882'705
Autres engagements à court terme	104'273	83'337
Comptes de régularisation passif	30'936	34'577
Total des engagements à court terme	4'053'225	3'020'942
Dettes à long terme portant des intérêts	1'035'153	1'525'084
Autres dettes à long terme	262'262	291'504
Total des engagements à long terme	1'297'415	1'816'588
Total dettes	5'350'640	4'837'530
Capital - actions	2'502'355	2'502'355
Réserve légale issue du capital	2'705'703	2'705'703
Réserve légale issue du bénéfice	759'269	759'269
Réserve statutaire	4'163'280	3'418'564
Réserve facultative	592'054	592'054
Bénéfice reporté	1'236'794	250'235
Bénéfice/perte (résultat de la période)	416'348	2'482'388
Total fonds propres	12'375'804	12'710'568
Total dettes et fonds propres	17'726'444	17'548'098

Le compte de résultat de CFM pour les exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017, est le suivant :

(en milliers de Francs suisses)	31/12/2018	31/12/2017
Dividendes nets	479'320	2'139'611
Corrections de valeur sur participations	-135'835	313'203
Résultat des cessions de participations	69'986	-309'223
Produits nets des investissements dans les participations	413'471	2'143'591
Charges de personnel	-11'904	-11'486
Dépréciation et corrections de valeur sur les actifs financiers	-10'823	-14'906
Autres produits opérationnels	16'896	20'417
Autres charges opérationnelles	-19'779	-24'838
Charges opérationnelles	-25'610	-30'813
Produits financiers	348'735	568'296

Charges financières	-322'358	-184'089
Résultat financier net	26'377	384'207
Résultat avant impôts	414'238	2'496'985
Impôts	2'110	-14'597
Bénéfice net annuel	416'348	2'482'388

2.4.4.3 Comptes consolidés

Les données financières ci-dessous, exprimées en euros, doivent être lues en liaison avec les états financiers consolidés et les notes correspondantes établies en conformité avec les normes IFRS publiées par l'IASB.

Les données financières présentées ci-dessous sont extraites des comptes consolidés audités de CFM et approuvés par son assemblée générale ordinaire du 23 avril 2019. L'état de la situation financière consolidée de CFM pour les exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017, est la suivante :

	31/12/2018	31/12/2017
Actif (en millions d'euros)		
Ecart d'acquisitions (goodwill)	1,089	1,046
Immobilisations incorporelles	408	411
Biens immobiliers, installations et équipements	9,249	9,001
Actifs financiers et autres actifs à long terme	1,030	369
Titres mis en équivalence	869	283
Impôts différés actifs	575	617
Total actifs non-courants	13,220	11,727
Stocks	3,627	3,794
Créances commerciales	4,436	4,370
Actifs financiers à court terme	192	959
Autres actifs à court terme	1,025	776
Trésorerie et équivalents de trésorerie	588	602
Total actifs courants	9,868	10,501
Total actifs	23,088	22,228
Passif (en millions d'euros)		
Capital	1,703	1,703
Réserves	8,826	8,192
Intérêts non assortis de contrôle	25	45
Capitaux propres	10,554	9,940
Dettes financières à long terme	1,401	1,781
Provisions pour avantages du personnel	2,376	2,476
Provisions et autres passifs à long terme	913	1,103
Impôts différés passifs	97	104
Passifs non courants	4,787	5,464
Dettes financières à court terme	1,610	618
Dettes fournisseurs	3,333	3,395
Dettes d'exploitation sous contrat de cession de créances	422	486
Autres passifs à court terme	2,382	2,325
Passifs courants	7,747	6,824
Total capitaux propres et passifs	23,088	22,228

Le compte de résultat consolidé de CFM pour les exercices clos le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2017, est le suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2018	31/12/2017
Ventes nettes	22,489	22,860
Coût de revient des ventes	(16,400)	(16,580)
Marge brute	6,089	6,280
Frais commerciaux	(2,302)	(2,134)
Frais de recherche et développement	(384)	(341)
Frais administratifs et généraux	(1,325)	(1,404)
Autres produits et charges opérationnelles sur activités courantes	14	(20)
Résultat opérationnel sur activités courantes	2,092	2,381
Produits et charges opérationnels hors activités courantes	(161)	(22)
Résultat opérationnel	1,931	2,359
Coût de l'endettement net	(154)	(156)
Autres produits et charges financiers	(2)	(8)
Intérêt net sur les avantages du personnel	(68)	(93)
Résultat net des sociétés en équivalence	(24)	22
Résultat avant impôts	1,683	2,124
Impôts sur le résultat	(439)	(643)
Résultat net	1,244	1,481
- Attribuable aux actionnaires de la société	1,271	1,495
- Attribuable aux intérêts non assortis de contrôle	(27)	(14)
Résultat par action (en euros)		
- résultat de base	50.77	59.69
- résultat dilué	50.77	59.69

3. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DU PRESENT DOCUMENT

« Nous attestons que le présent document qui a été déposé auprès de l'AMF le 19 novembre 2019 et sera diffusé au plus tard la veille du jour de l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises par l'article 231-28 du règlement général de l'AMF et par l'Instruction AMF n°2006-07 du 25 juillet 2006, dans le cadre de l'offre publique de retrait initiée par la Compagnie Financière Michelin SCmA et visant les actions de la Société Internationale de Plantations d'Hévéas - SIPH. Ces informations sont, à notre connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

Christian Bard

Claire Brodard Vecchi

Fondé de procuration

Fondé de procuration